

Rapport annuel 2023



PATRIMONIA



Mot du président

CONSOLIDATION ET PRUDENCE

Il ne faut pas se voiler la face : si les marchés financiers se portent mieux, les enjeux politiques et sociaux sont énormes, rendant l'équilibre mondial plus fragile. À l'heure où des voix questionnent les bienfaits de la mondialisation, on ne peut que constater que les démunis sont de plus en plus nombreux.

À l'échelle de notre pays, cette situation montre que notre système de prévoyance, fondé sur une assurance sociale, répond fidèlement à cet engagement, même si l'allongement de l'espérance de vie génère un besoin de financement complémentaire pour garantir des rentes élevées. Afin de relever ce défi, les citoyens sauront certainement faire entendre leur voix dans les urnes, comme ils l'ont fait récemment pour l'AVS.

La Fondation a bouclé l'exercice 2023 avec une performance de +5,4%, permettant ainsi d'atteindre un degré de couverture de 101,45 %. Notre taux technique, qui détermine la valeur des provisions, reste inchangé, à 2,0%. Nous nous réjouissons d'avoir vu le nombre d'entreprises affiliées croître de 11,5% et celui des assurés de 13,5%. La Fondation a ainsi consolidé sa structure, tout en maintenant la politique de prudence qui la caractérise.

Nous attribuons notre croissance au respect inébranlable de nos valeurs fondatrices. La qualité infuse dans tous nos processus, la proximité est appliquée par l'ensemble de nos équipes et notre transparence est naturelle dès lors que notre Fondation appartient à ses affiliés.

Ce sont donc bien des engagements qui séduisent et non pas de quelconques offensives tarifaires. Si l'on désire se distinguer, la voie de l'excellence est la seule alternative, même si elle requiert davantage d'efforts et de vigilance. La Fondation Patrimonia s'attachera toujours à répondre à cette exigence.

Dans nos principales réalisations de l'exercice, nous pouvons mentionner l'adoption d'un règlement de contrôle interne, qui formalise les actions que nous entreprenons dans ce domaine. Quant à la nouvelle loi sur la protection des données, sa mise en œuvre a été facilitée par nos processus existants d'assurance qualité.

De plus, nous sommes particulièrement heureux d'avoir publié notre troisième rapport de durabilité. Il détaille non seulement notre stratégie, mais présente également son application concrète dans nos processus d'investissement. Ainsi, nous œuvrons à intégrer avec une bonne gouvernance l'impact environnemental et social dans nos prises de décisions.

Ces acquis et les défis qui nous attendent ne sauraient être considérés sans l'engagement total de notre direction et de nos collaborateurs, à qui j'exprime ma profonde reconnaissance pour leur travail et leur fidélité. Je remercie également l'ensemble de nos affiliés, qui sont le fondement de notre mission.

Guy Bardet,
Président



Mot de la directrice générale

Chères entreprises affiliées et partenaires,

C'est avec une grande satisfaction que je souhaite partager avec vous les dernières avancées et réalisations de notre Caisse de Pensions. Ces succès témoignent de notre engagement sans faille et de notre vision stratégique audacieuse, qui ont permis de surmonter avec brio les défis inhérents aux marchés financiers dans un contexte mondial marqué par l'incertitude, notamment face à des menaces telles que l'inflation et les fluctuations économiques et politiques.

Franchir la barre des 3 milliards au 1er janvier 2024 représente bien plus qu'un simple chiffre : c'est un symbole fort de notre progression marquant ainsi un jalon majeur dans notre parcours collectif vers l'excellence. En parallèle, la Fondation Patrimonia a brillamment prospéré en 2023, maintenant des indicateurs techniques solides : un degré de couverture de 101,45 % et une performance de +5,4% au 31 décembre 2023, sans oublier des tendances démographiques favorables.

Nous sommes conscients des enjeux futurs, tels que l'évolution de l'espérance de vie et la volatilité des rendements financiers. Anticiper ces défis fait partie intégrante de notre mission. L'objectif premier de notre caisse de pensions n'est pas de réaliser des profits,

mais d'assurer les prestations futures des assurés actifs et des rentiers.

Face aux transformations inéluctables dans le paysage des caisses de pensions, nous mettons l'accent sur la transparence et l'adaptation. Nous sommes convaincus que la gouvernance, fondamentale à tous les niveaux, constitue le socle de notre engagement envers la proximité, la durabilité et la qualité. Elle est essentielle pour façonner notre avenir, honorer notre responsabilité envers nos assurés et maintenir notre engagement envers la qualité.

Dans le cadre de sa mission fiduciaire, le Conseil de Fondation veille à une gestion prudente des actifs, en défendant les intérêts de ses assurés malgré un environnement complexe :

- La mission de garantir sa pérennité est essentielle : la caisse de pensions ajuste annuellement une combinaison complexe de paramètres visant à garantir la solidité financière et la viabilité à long terme de la caisse de pensions : la réserve de fluctuation de valeurs pour faire face aux crises financières, le taux technique, le taux de conversion, l'adaptation des tables de mortalité, la stratégie de placements... Ce n'est qu'une fois que les réserves adéquates ont été constituées, qu'elle peut redistribuer un taux d'intérêt plus élevé sur leurs capitaux d'épargne des assurés.
- La durabilité demeure au cœur de nos décisions stratégiques. Notre 3ème Rapport de durabilité illustre notre approche intégrée en faveur de la performance financière tout en préservant un impact environnemental et social positif. Cette édition témoigne de notre engagement continu envers l'investissement durable, fruit d'un effort collaboratif.
- La sécurité informatique et la protection des données sont également des priorités absolues pour la Fondation Patrimonia. Nous avons renforcé la sécurité de nos systèmes grâce à des tests d'intrusion approfondis, garantissant ainsi la confidentialité et l'intégrité des données de nos assurés.

Ensemble, avec dynamisme, positivité et engagement, nous traçons la voie vers de nouveaux succès pour Patrimonia et ses parties prenantes.

En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude envers tous les employeurs, assurés, partenaires, membres du Conseil de Fondation et collaborateurs de Patrimonia pour leur confiance et leur soutien continu. Nous sommes déterminés à poursuivre notre mission avec passion et professionnalisme afin d'atteindre nos objectifs communs.

Ensemble, nous pouvons contribuer à un avenir prospère et sécurisé pour tous. Je vous invite à découvrir notre nouveau rapport annuel et vous adresse mes salutations les plus cordiales.

Sylvie Jaton,

Directrice Générale de la Fondation Patrimonia



Marchés financiers
et performance

Mot du responsable des investissements

UNE BONNE ANNÉE 2023, MALGRÉ UN ENVIRONNEMENT VOLATIL

Dans l'environnement volatil des marchés financiers, la Fondation Patrimonia a su garder le cap durant l'année 2023 avec son allocation équilibrée, dégagant une performance de +5.40% au 31 décembre.

L'année 2023 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers. L'inflation toujours conséquente a entraîné des politiques monétaires restrictives, sources de hausse des taux d'intérêt, à quoi se sont ajoutées des tensions géopolitiques croissantes. Les performances de la plupart des classes d'actifs ont toutefois fini dans le vert, poussées en fin d'année par des discours finalement plus accommodants des banques centrales, laissant présager la fin des cycles de hausse de taux.

DÉCRUE DE L'INFLATION

L'inflation, toujours élevée, a poursuivi en 2023 sa décrue entamée l'année précédente, les Etats-Unis avec un peu d'avance sur l'Europe. La Réserve fédérale américaine (FED) semble avoir réussi son exercice d'équilibriste, augmentant ses taux directeurs avec détermination mais faisant atterrir en douceur son économie, évitant de la faire sombrer en récession. Elle a également su endiguer une réaction en chaîne aux conséquences incertaines amorcée par l'effondrement de plusieurs banques régionales importantes. Dans le sillage de la FED, les principales banques centrales ont combattu le renchérissement en augmentant leurs taux directeurs.

Marchés financiers
et performance

La Banque nationale suisse a quant à elle porté son taux jusqu'à 1.75%, bien en-deçà de celui de ses homologues, pouvant compter également sur sa monnaie forte pour contrer l'inflation. Elle a dû composer avec la perte de confiance, des investisseurs et des marchés dans la «tempête» Crédit Suisse et arranger en urgence la reprise de ce dernier par UBS pour stabiliser la situation et éviter un effet domino sur le système bancaire.

MONDE MULTIPOLAIRE

Finalement, l'instabilité géopolitique, manifestement en augmentation, a pesé sur la stabilité des marchés. Au-delà des conflits ouverts de plus en plus nombreux, un monde multipolaire semble succéder à une certaine hégémonie des pays dits occidentaux.

Notre allocation est aujourd'hui toujours pertinente alors que les taux d'intérêt sont élevés, que l'incertitude demeure quant à la capacité des banques centrales à ramener durablement l'inflation dans les fourchettes acceptables pour les économies, dans un contexte géopolitique tendu.

Samuel Fauche,

Directeur adjoint - Responsable des investissements



Temps forts



Lors des séances d'information annuelles organisées par la Fondation Patrimonia, une personnalité exceptionnelle ayant un impact fort dans notre société est invitée.

Nous avons eu cette année le privilège de rencontrer Jackie Delapierre, fondateur du meeting d'Athletissima et des 20 kilomètres de Lausanne !



Il est pour l'occasion revenu sur la création de cet événement d'athlétisme, mais aussi sur la façon dont il a pu attirer les plus grands noms de l'histoire du sport à Lausanne.

De Carl Lewis à Usain Bolt, en passant par plusieurs records du monde mémorables tels que celui de Yelena Isinbayeva au saut à la perche ou encore le mythique record de Leroy Burrell au 100m en 9s85, Athletissima fait partie de l'élite de World Athletics.

Pendant cette rencontre, Jacky nous a révélé les coulisses d'Athletissima ainsi que son rôle social important et son engagement envers la jeunesse.

Chiffres clés 2023

CHF 2 940 mio

Fortune totale de la fondation

1 508

Nombre
d'employeurs affiliés

24 197

Nombre
d'assurés actifs

2 314

Nombre
de bénéficiaires
de prestations

5.40

Performance des
placements

101.45 %

Degré de couverture

En détail

	2023	2022
Chiffres clés		
Fortune totale de la fondation	CHF 2 940 mio	CHF 2 478 mio
Taux d'intérêt crédité sur le compte des affilié(e)s	1,00 %	1,00 %
Performance nette des placements	5.40 %	-11.14 %
Degré de couverture	101.45 %	97.4 %
Nombre d'employeurs affiliés	1 508	1 310
Nombre d'assurés actifs	24 197	21 194
Nombre de bénéficiaires de prestations	2 314	2 023
Montant des capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF 2 721.37 mio	CHF 2 390.74 mio
Montant des prestations versées	CHF 329.79 mio	CHF 266.21 mio
Montant des encaissements	CHF 628.34 mio	CHF 683.22 mio

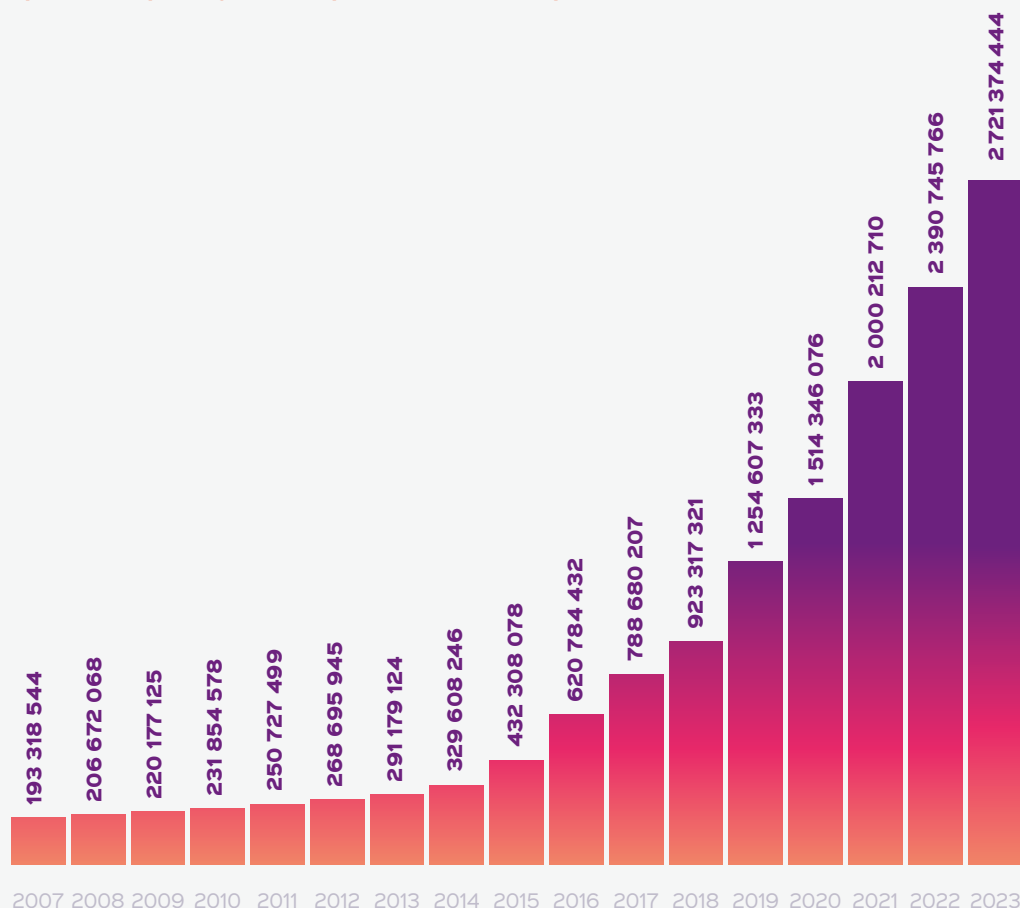
1.0

BILAN

Actif du bilan

	Index de l'annexe	31.12.23	31.12.22
ACTIF		CHF	CHF
Placements		2 933 549 054	2 470 937 542
Liquidités	64	22 974 529	24 859 257
Obligations et assimilés	64	946 070 127	792 410 658
Actions et assimilés	64	781 840 443	634 620 575
Placements alternatifs	64	205 358 529	155 314 649
Immobilier	64	934 825 087	826 704 851
Placements chez les employeurs (c/c des affiliés)	68	42 480 339	37 027 552
Compte de régularisation de l'actif	71	7 188 980	7 132 347
TOTAL DE L'ACTIF		2 940 738 034	2 478 069 889

Capitaux de prévoyance et provisions techniques entre 2007 et 2023



Passif du bilan

	Index de l'annexe	31.12.23	31.12.22
PASSIF		CHF	CHF
Dettes		119 334 103	81 955 555
Prestations de libre passage et rentes		57 954 675	41 755 610
Placements chez les employeurs (c/c des affiliés)	68	924 578	2 249 595
Dettes hypothécaires	64	60 454 850	37 950 350
Compte de régularisation du passif	72	3 532 294	2 927 991
Réserves de cotisations des employeurs	68	33 456 399	36 231 485
Provision non technique	75	424 803	370 275
Fonds libres des affiliés	58	23 220 317	27 989 292
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2 721 374 444	2 390 745 766
Capital de prévoyance assurés actifs	53	1 927 231 970	1 682 034 961
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	55	724 942 474	645 310 805
Provisions techniques	57	69 200 000	63 400 000
Réserve de fluctuation de valeur	63	39 395 674	-
Capital de la fondation, fonds libres		-	-62 150 475
Situation en début de période		-62 150 475	-
Excédent des charges / produits		62 150 475	-62 150 475
TOTAL DU PASSIF		2 940 738 034	2 478 069 889

2020

**COMPTE
D'EXPLOI-
TATION**

Compte d'exploitation au 31 décembre 2023

	Index de l'annexe	2023 CHF	2022 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		223 310 707	204 102 583
Cotisations des salariés	77	86 787 379	75 057 715
Cotisations des employeurs	77	112 588 956	97 792 631
Prélèvement des fonds libres des assurés	58	-24 543 866	-4 098 747
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur	68	-4 413 392	-4 167 524
Primes uniques et rachats	53	17 777 142	15 305 945
Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés	58	19 774 891	6 280 292
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	68	1 638 306	11 009 118
Subside du fonds de garantie		956 197	830 005
Attributions complémentaires	53/55	12 745 094	6 093 148
Prestations d'entrée		405 035 032	479 121 762
Apports de libre passage	73	400 829 266	474 373 272
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	53	4 205 766	4 748 490
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		628 345 739	683 224 345

Compte d'exploitation au 31 décembre 2023

	Index de l'annexe	2023 CHF	2022 CHF
Prestations réglementaires		-81 587 646	-62 020 409
Prestations en capital à l'invalidité		-1 195 651	-
Capital décès complémentaire		-60 000	-436 530
Prestations en capital à la retraite	53	-28 931 771	-17 472 864
Prestations en capital en cas de décès	53	-1 716 721	-91 430
Rentes de vieillesse	55	-38 483 816	-33 986 339
Rentes de vieillesse divorcés	55	-12 346	-5 693
Rentes enfants de vieillesse	55	-317 121	-360 149
Rentes de survivants	55	-6 119 614	-5 569 738
Rentes d'orphelins	55	-216 787	-224 307
Rentes d'invalidité	55	-4 246 154	-3 644 187
Rentes d'enfants d'invalides	55	-287 665	-229 172
Prestations de sortie		-248 207 548	-204 197 022
Prestations de libre passage en cas de sortie	74	-234 127 670	-193 543 559
Versements anticipés pour l'EPL	53	-11 098 720	-8 035 351
Versements anticipés pour le divorce	53	-2 981 158	-2 618 112
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-329 795 194	-266 217 431

Compte d'exploitation au 31 décembre 2023

Constitution (-) / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations

	Index de l'annexe	2023 CHF	2022 CHF
		-323 084 617	-400 901 080
Constitution (-) des capitaux prévoyance assurés actifs		-227 681 863	-301 458 291
Constitution (-) des capitaux prévoyance rentiers		-79 259 265	-82 846 454
Constitution (-) / dissolution de provision techniques		-5 800 000	8 000 000
Rémunération des capitaux épargnes des assurés actifs	53	-17 515 146	-15 127 352
Rémunération des capitaux épargnes des invalides	55	-372 404	-445 845
Dissolution / constitution (-) des fonds libres des affiliés	58	4 768 975	-2 181 544
Dissolution / constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	68	2 775 086	-6 841 594
Produits de prestations d'assurance		158 412	180 699
Rentes d'invalidité reçues du réassureur		89 683	114 784
Rentes de conjoint reçues du réassureur		19 487	12 006
Libérations reçues du réassureur		49 242	53 909
Charges d'assurance		-1 479 291	-1 316 147
Primes d'assurance risque		-370 820	-293 046
Prime d'assurance pour frais de gestion		-17 517	-8 421
Cotisations au fonds de garantie		-1 090 954	-1 014 680
Résultat net de l'activité d'assurance		-25 854 951	14 970 386

Compte d'exploitation au 31 décembre 2023

	Index de l'annexe	2023 CHF	2022 CHF
Résultat net des placements et autres intérêts payés		137 435 056	-286 113 710
Résultat liquidités	67	-226 159	-84 671
Résultat obligations & assimilés	67	48 324 040	-129 800 193
Résultat actions & assimilés	67	64 483 808	-127 633 658
Résultat placements alternatifs	67	10 540 378	-1 025 645
Résultat immobilier	67	25 139 854	-17 958 387
Honoraires de gestion des titres	67	-10 290 182	-9 067 801
Intérêts sur prestations de sortie		-536 683	-543 355
Constitution de provision non technique	75	-54 527	-74 149
Autres produits	78	14 426	70 367
Frais d'administration et autres frais		-9 993 855	-8 635 215
Frais d'administration	76	-4 204 245	-3 733 519
Frais des autorités de surveillance		-23 733	-24 886
Frais de l'organe de révision		-91 027	-70 717
Frais de l'expert en matière de prévoyance professionnelle		-57 818	-75 185
Frais de courtages		-4 338 756	-3 676 907
Frais de marketing et de publicité		-310 948	-203 676
Frais de commercialisation		-964 134	-844 430
Autres frais		-3 194	-5 895
Excédent des produits / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		101 546 149	-279 782 321
Constitution (-) / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	63	-39 395 674	217 631 846
Excédent des produits / charges (-)		62 150 475	-62 150 475

3.0

**ANNEXE
AUX
COMPTES**

1

Bases et organisation

11 **Forme juridique et but**

Il existe sous la dénomination «Fondation Patrimonia», une Fondation au sens de l'article 89 bis et suivants du Code Civil Suisse. La Fondation est régie par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, l'article 331 et 331a-c du Code des Obligations, par la loi fédérale sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle, par les ordonnances d'exécution, par les présentes dispositions statutaires, par les conditions générales, par les plans de prévoyance et par les contrats d'affiliation.

La Fondation Patrimonia a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès en faveur d'employeurs (ci-après dénommés «les Affiliés»), ayant à leur service un ou plusieurs salariés (ci-après dénommés «les Assurés»), ou toute personne qui n'est pas soumise obligatoirement à la LPP, mais qui peut facultativement s'assurer.

12 **Enregistrement LPP et Fonds de garantie**

La Fondation remplit les obligations LPP et est dûment enregistrée :

- › dans le Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'ASFIP Genève, sous le numéro d'ordre CH-660-0752984-8
- › auprès du Fonds de garantie, sous le numéro GE 337

13 Indication des actes et des règlements

Acte de Fondation	12.12.1984
<i>Dernière modification, approuvée par l'ASFIP Genève</i>	06.04.2009
Contrat d'affiliation et annexes	01.01.2005
Règlement du comité de gestion	01.01.2005
Règlement de placements	01.01.2023
Règlement de liquidation partielle	01.06.2009
<i>Approuvé par l'ASFIP Genève</i>	23.10.2017
Règlement des passifs de nature actuarielle	31.12.2019
<i>Mise à jour Annexe 1</i>	15.12.2022
Règlement d'organisation	01.01.2023
Règlement rémunérations des membres du Conseil de Fondation	01.01.2022
Règlement de contrôle interne	01.01.2023
Conditions générales	01.01.2022
<i>Mise à jour Annexe 1</i>	15.12.2022

14 Organe de gestion / Droit à la signature

CONSEIL DE FONDATION

	Fonction	Représentation
Bardet Guy	Président, membre jusqu'au 31.07.2024 (mandat de 4 ans)	Employeur affilié
Giavera Andrea	Vice-Président, membre jusqu'au 31.12.2027 (mandat de 4 ans)	Employeur affilié
Filippone Raquel	Membre jusqu'au 01.12.2025 (mandat de 4 ans)	Employeur affilié
Cuendet Yves	Membre jusqu'au 01.12.2025 (mandat de 4 ans)	Employé
Moscheni Fabrice	Membre jusqu'au 31.12.2023 (mandat de 4 ans)	Employé
Chassot Eric	Membre jusqu'au 01.12.2025 (mandat de 4 ans)	Employé

DIRECTION

Jaton Sylvie	Directrice générale
Benvegnen Eddy	Directeur
Samuel Fauche	Directeur adjoint

Les membres du Conseil de Fondation ainsi que de la direction ont un droit de signatures collective à deux, et peuvent conférer le droit de procuration collective à 2 à des collaborateurs de la Fondation Patrimonia. Ces droits sont alors enregistrés au registre du commerce du canton de Genève.

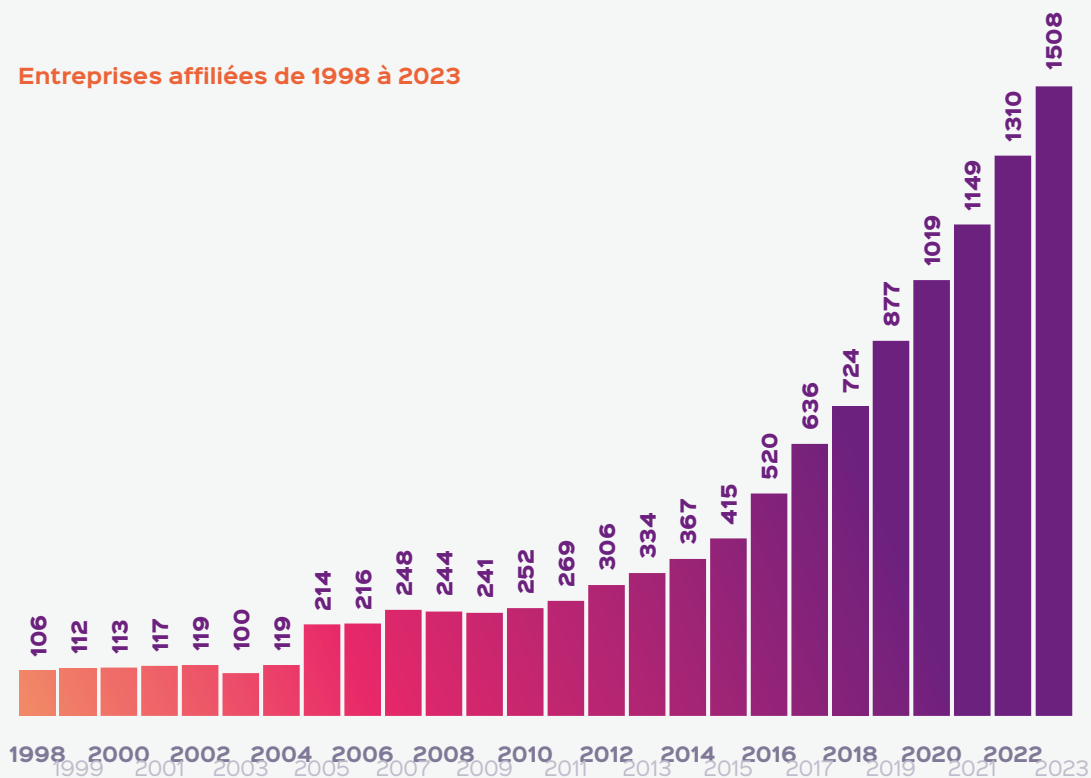
15 Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	M. Christophe Steiger (expert exécutant) allea SA, Lausanne (titulaire du mandat)
Organe de contrôle	Berney Associés Audit SA, Genève
Gestion technique et administrative	Gestion interne
Autorité de surveillance	ASFIP Genève
Régie immobilière	Bory & Cie Agence immobilière SA / Naef Châtel SA / Petignat & Amor
Consultant immobilier	Helvetadvisors SA, Genève
Expert en immobilier	SPGI Geneva SA
Global Custody	UBS
Investment Controller	PPCmetrics, Zurich
Certification qualité ISO 9001: 2015	SQS, Zollikofen
Auditeur interne qualité	M. Nicolas Schwab, responsable qualité SIG, Vernier

16 Employeurs affiliés

	31.12.23	31.12.22
Employeurs affiliés au 01.01	1310	1149
Entrées	228	236
Sorties	30	75
Employeurs affiliés au 31.12	1 508	1 310

Entreprises affiliées de 1998 à 2023



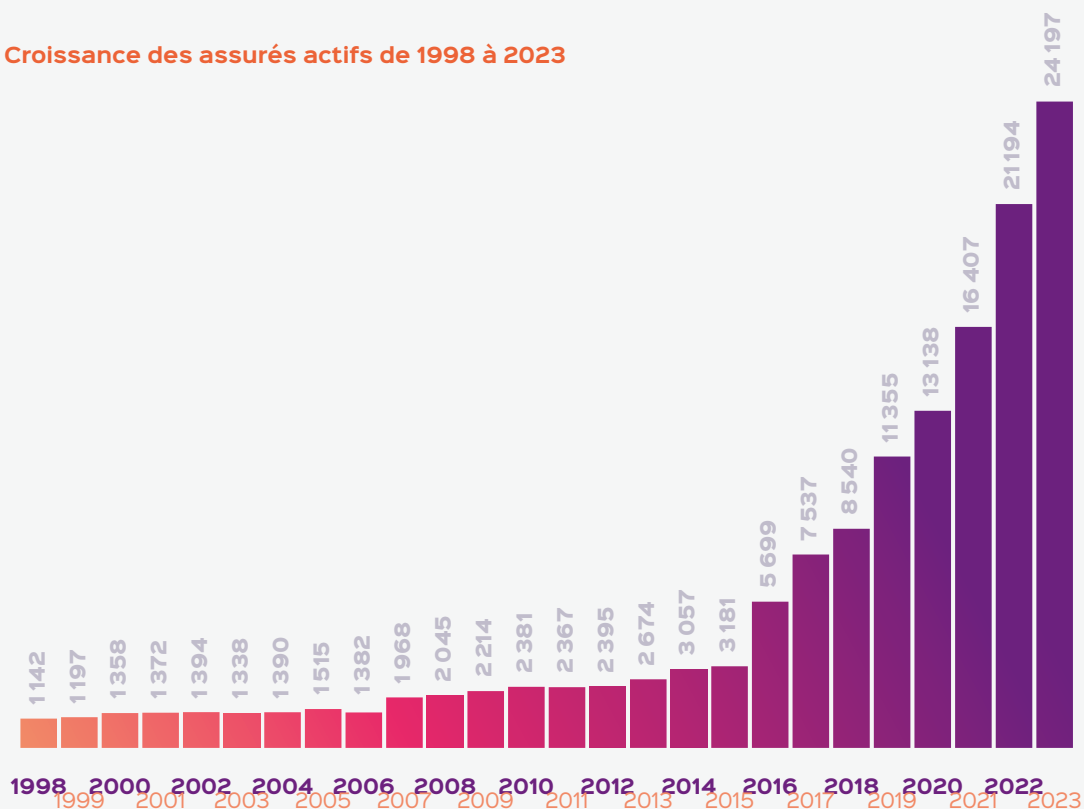
2

Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs

	31.12.23	31.12.22
Assurés actifs au 01.01	21 194	16 407
Entrées	9 644	9 147
Sorties	6 398	4 221
Retraites	232	136
Décès	11	3
Assurés actifs au 31.12	24 197	21 194

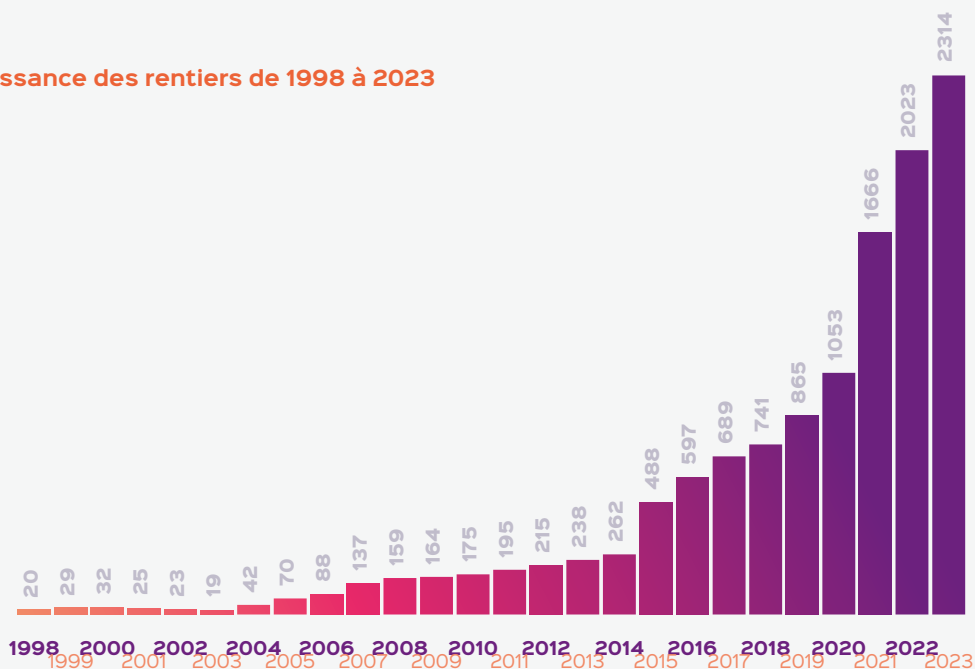
Croissance des assurés actifs de 1998 à 2023



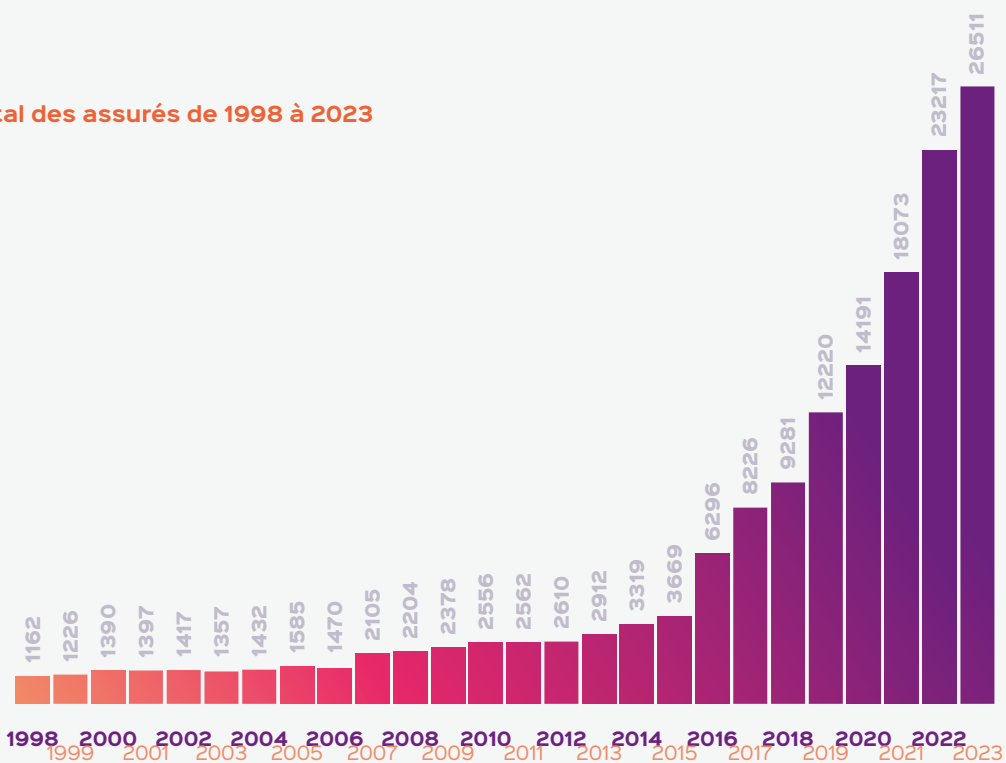
22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.22	Entrées	Sorties	31.12.23
Retraités	1 347	199	19	1 527
Enfants de retraités	36	10	8	38
Invalides	225	75	20	280
Enfants d'invalides	75	39	12	102
Veuves et veufs	299	35	18	316
Orphelins	35	9	1	43
Rente-Pont	6	4	2	8
Total au 31.12	2 023	371	80	2 314

Croissance des rentiers de 1998 à 2023



Total des assurés de 1998 à 2023



3

Nature de l'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

Les entreprises affiliées disposent d'un ou plusieurs plans de prévoyance individuels obligatoires ou/et sur-obligatoires. Ces plans sont conformes à la prévoyance professionnelle selon le principe de la primauté de cotisations.

En vertu de la réalisation des buts de la Fondation de prévoyance, la Fondation Patrimonia a élaboré :

- des conditions générales communes à toutes les entreprises adhérentes
- un règlement du Comité de gestion commun à toutes les entreprises adhérentes
- un contrat d'affiliation et un plan de prévoyance propre à chacune des entreprises affiliées qui comprend la description de toutes les prestations assurées choisies par l'entreprise

32 Financement, méthodes de financement

Pour atteindre ses objectifs, la Fondation applique un système de financement se fondant sur la primauté des cotisations.

Le financement des cotisations est défini dans le plan de prévoyance de chaque entreprise affiliée.

Les cotisations sont définies en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans déduction de coordination) et, outre l'épargne, elles financent les primes de risque, le fonds de garantie et les frais administratifs.

La Fondation est financée par :

- a) les cotisations de l'assuré
- b) les cotisations de l'employeur
- c) les apports et rachats de l'assuré
- d) les apports et attributions de l'employeur
- e) les revenus de la fortune
- f) les dons et legs

4

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes comptables et d'évaluation

PLACEMENTS

L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières au 31.12.2023.

MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change au 31.12.2023. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.

Base des cours de change UBS.

IMMEUBLES

Les biens immobiliers sont évalués au 31.12.2023 sur la base de la dernière expertise indépendante de notre expert en immobilier selon la méthode DCF (Discounted Cash-Flow), le flux de trésorerie y relatif est actualisé sur la base du taux WACC qui prend en considération le risque lié à la typologie et la situation de l'immeuble sur une période de 10 ans.

Dans l'année d'acquisition de l'immeuble, l'évaluation est égale à la valeur d'achat avec frais.

Les expertises immobilières sont effectuées tous les 5 ans, à moins d'événements exceptionnels qui pourraient justifier une révision dans l'intervalle.

Les actions de sociétés immobilières détenues minoritairement sont valorisées à la dernière valeur nette d'inventaire révisée des actions. A défaut, l'année d'acquisition, elles sont valorisées au coût d'acquisition.

Les prêts accordés à des sociétés immobilières sont valorisés à la valeur nominale, sous réserve correction de valeur éventuelle.

AUTRES ACTIFS ET PARTICIPATIONS

L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.

AUTRES PASSIFS

L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Il s'agit des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Les réserves mathématiques nécessaires au financement des rentes en cours sont annuellement recalculées par l'expert en prévoyance professionnelle.

5

Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurance

Le risque de longévité est assumé par la Fondation.

Les risques de décès et d'invalidité sont partiellement réassurés par le contrat de réassurance Combi Stop Loss et Excess of Loss N° 95'028'552 auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. La Fondation constitue à cet effet une provision pour risque décès et invalidité qui est à sa charge.

52 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

La Fondation ne comptabilise pas au bilan d'éventuelles valeurs de rachat provenant de contrat(s) d'assurance collective.

	31.12.23 CHF	31.12.22* CHF
Le montant des réserves mathématiques détenues par les assureurs s'élève à:	978 319	1 016 625

* le solde 2022 varie par rapport à l'exercice précédent, car le réassureur nous a fourni les informations après la clôture des comptes 2022, le précédent solde était de CHF 416'057.-

53 Évolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2023 CHF	2022 CHF
Solde des capitaux de prévoyance au 01.01	1 682 034 961	1 365 449 318
Cotisations d'épargne salariés et employeurs	176 492 464	152 460 180
Primes uniques et rachats / Apports de retraite anticipée	18 967 162	15 305 945
Attributions complémentaires	12 665 191	6 057 058
Apports de libre passage	340 240 434	391 562 754
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 232 582 304	-189 820 341
Art. 17 LFLP	139 210	25 740
Remboursements et versements pour l'EPL / divorce	-9 874 112	-5 904 973
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-78 366 182	-68 228 072
Rémunération des capitaux de prévoyance	17 515 146	15 127 352
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12	1 927 231 970	1 682 034 961
Taux d'intérêt attribué sur les parts obligatoires et sur-obligatoires des comptes	1.00 % *	1.00 % *

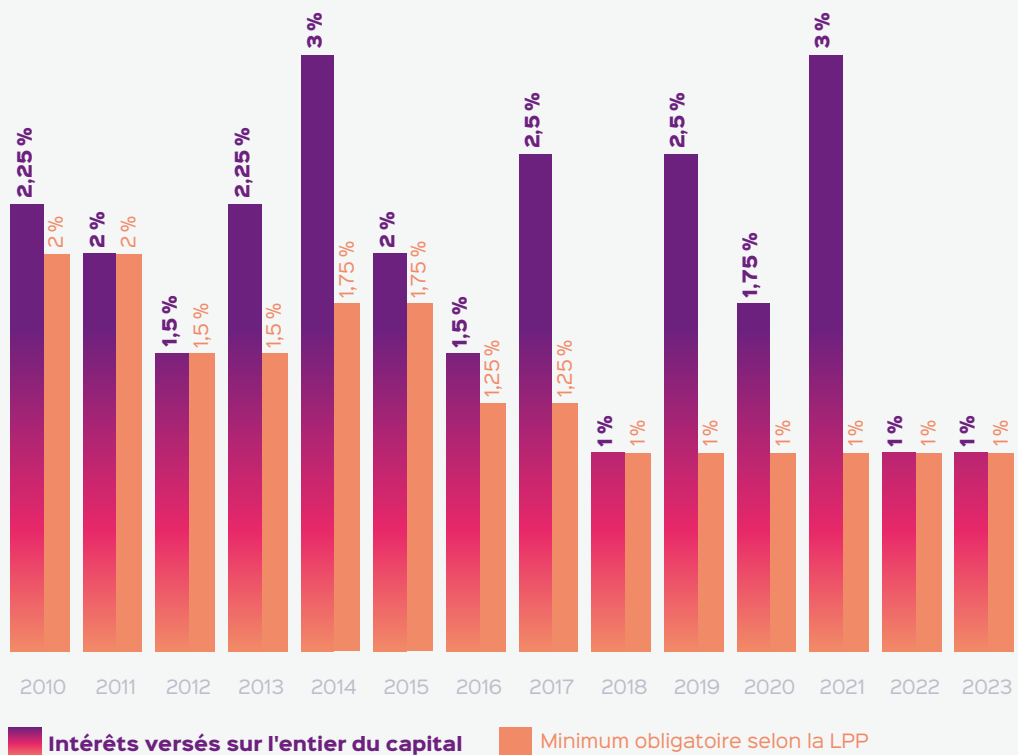
54 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	915 922 819	799 652 048
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.00 %	1.00 %

55 Evolution et rémunération du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Évolution et rémunération du capital de prévoyance des invalides	2023 CHF	2022 CHF
Solde du capital de prévoyance des invalides au 01.01	32 749 955	26 174 520
Transfert des capitaux actifs et apports	9 531 523	9 606 042
Attributions complémentaires	79 903	36 090
Attributions bonifications épargne	1 945 112	1 653 076
Rémunération du capital de prévoyance des invalides	372 404	445 845
Prestations de libre passage en cas de sortie	-880 694	-786 669
Dissolution du capital de prévoyance des invalides	-5 074 606	-4 378 949
Total du capital de prévoyance des invalides au 31.12	38 723 597	32 749 955
Taux d'intérêt attribué sur les parts obligatoires et sur-obligatoires des comptes	1.00 % *	1.00 % *

Taux d'intérêts de 2010 à 2023



Évolution du capital de couverture des rentiers	2023 CHF	2022 CHF
Solde du capital de couverture des rentiers au 01.01	612 560 850	537 188 872
Paie ment des rentes	-49 683 503	-44 019 585
Apports rentiers	101 467 369	128 385 477
Modification liée au nouvel état des assurés au 31.12	21 874 161	-8 993 914
Total du capital de couverture pour des rentiers au 31.12	686 218 877	612 560 850
Total capital du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12	724 942 474	645 310 805

56 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Conclusion de l'expertise actuarielle au 31.12.2023, effectuée par l'expert :

L'exercice 2023 s'est conclu par un gain de CHF 101'546'149. Au 31.12.2023, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 se monte à 101.4%. La Fondation offre donc la garantie qu'elle peut remplir ses engagements financiers à la date de l'expertise.

Les bases techniques de la Fondation, les LPP 2020 périodiques, projetées en 2020, sont actuelles et adéquates.

Au 31.12.2023, le taux technique de 2.00% est adéquat. Il offre une marge de sécurité suffisante compte tenu du rendement attendu de la fortune, du besoin de rendement et de la capacité d'assainissement.

Les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.

Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

57 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels reposent sur les bases techniques suivantes :

au 31.12.2023, le taux d'intérêt technique de 2.00 % périodique avec des bases techniques LPP 2020

au 31.12.2022, le taux d'intérêt technique de 2.00 % périodique avec des bases techniques LPP 2020

Provisions techniques	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF
Provision pour l'invalidité et le décès	11 800 000	9 800 000
Provision pour taux de conversion non-actuariel	47 200 000	47 500 000
Provision pour longévité	10 200 000	6 100 000
Total des provisions techniques	69 200 000	63 400 000

La provision pour l'invalidité et le décès représente la provision nécessaire pour faire face aux sinistres non réassurés qui sont à la charge de la Fondation.

La provision pour taux de conversion non-actuariel sert à maintenir aussi stable que possible dans le temps le taux de conversion et d'assurer la meilleure égalité possible de traitement entre les générations d'assurés. La Fondation constitue une provision d'amélioration du taux de conversion qui a pour but de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement.

La provision de longévité sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes, due à un changement de tables actuarielles. Elle correspond au taux de 0.5% par année calculée depuis l'établissement des nouvelles bases techniques. Ce taux est appliqué sur les engagements de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

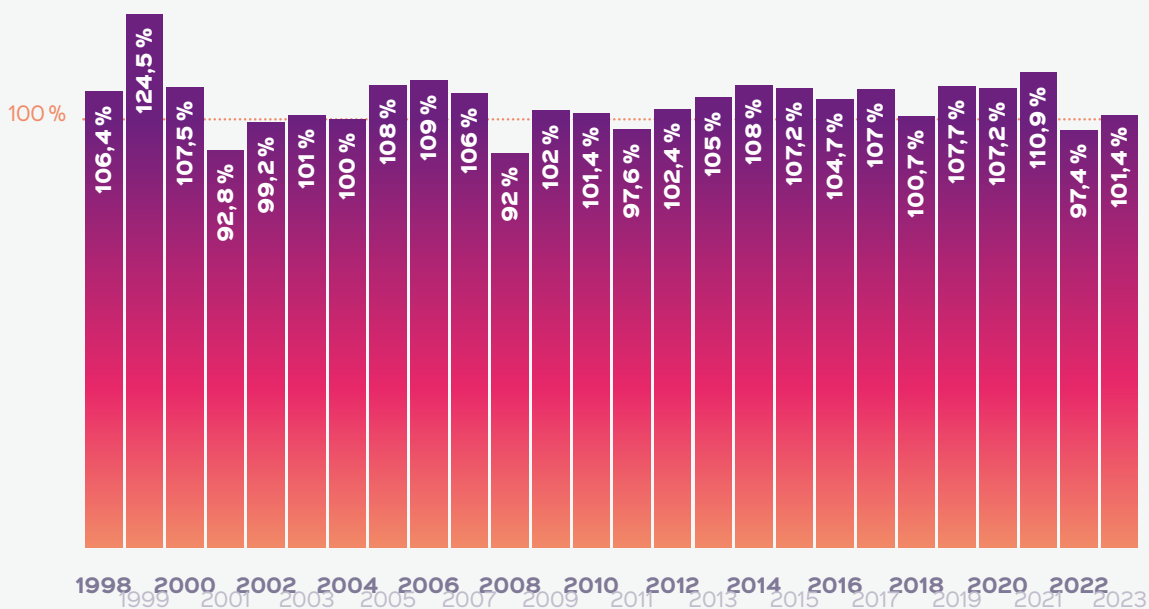
58 Fonds libres des affiliés

	2023 CHF	2022 CHF
Solde au 01.01	27 989 292	25 807 747
Constitution des fonds libres des affiliés	19 774 891	6 280 292
Dissolution des fonds libres des affiliés	-24 543 866	-4 098 747
Intérêts sur fonds libres des affiliés	0	0
Total au 31.12	23 220 317	27 989 292

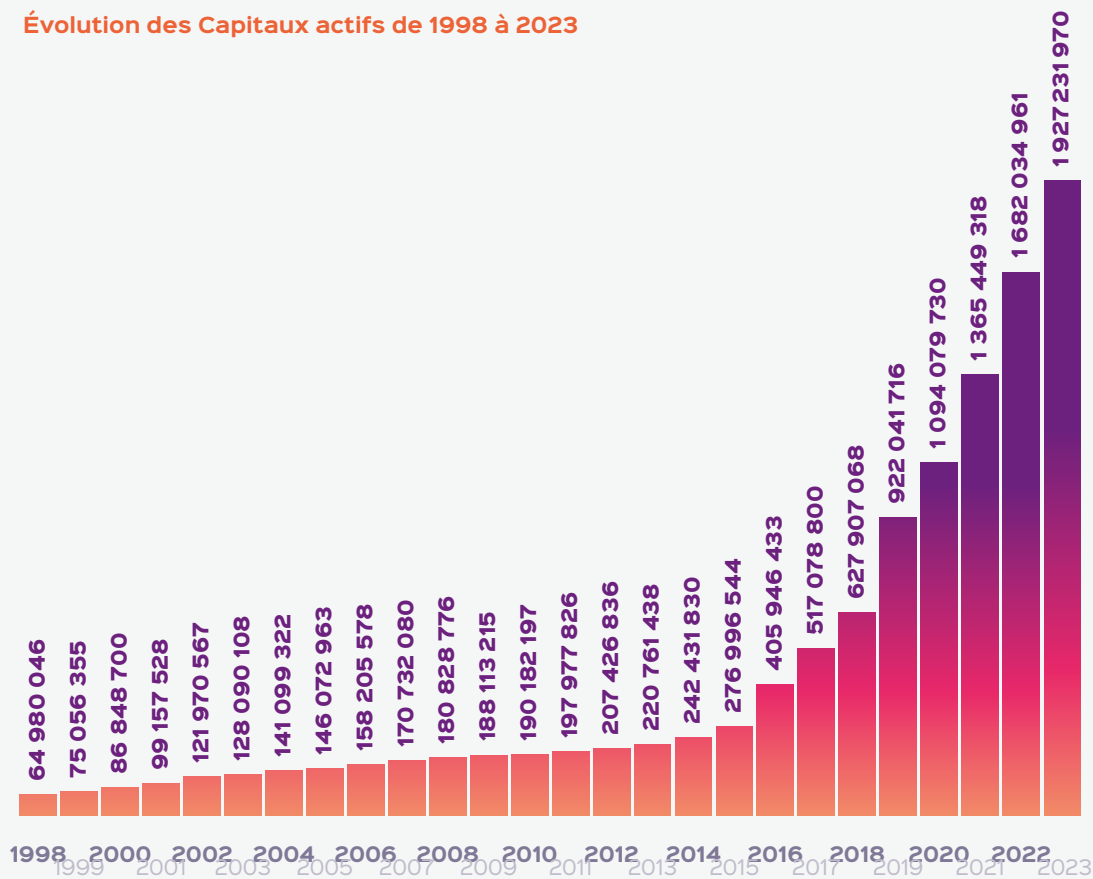
59 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF
Total de l'actif	2 940 738 034	2 478 069 889
Dettes	-119 334 103	-81 955 555
Compte de régularisation du passif	-3 532 294	-2 927 991
Réserves de cotisations des employeurs	-33 456 399	-36 231 485
Provision non technique	-424 803	-370 275
Fonds libres des affiliés	-23 220 317	-27 989 292
Fortune disponible	2 760 770 118	2 328 595 291
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 927 231 970	1 682 034 961
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	724 942 474	645 310 805
Provisions techniques	69 200 000	63 400 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	2 721 374 444	2 390 745 766
Excédent technique	39 395 674	-62 150 475
Degré de couverture selon l'art. 44 al. OPP2	101,45%	97,40%
Réserve de fluctuation de valeur	39 395 674	-

Degré de couverture entre 1998 et 2023



Évolution des Capitaux actifs de 1998 à 2023



6

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Le Conseil de Fondation a adopté le Règlement de placement qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021.

Il a pour but de permettre au Conseil de Fondation d'assumer pleinement ses tâches et ses responsabilités pour gérer efficacement la fortune de la Fondation et aussi assurer la conservation du capital, un rendement compatible avec les exigences légales et le versement des prestations assurées à tous les bénéficiaires.

Le Règlement de placement définit:

- › Directives et organisation des placements
- › Tâches et compétences
- › Surveillance et établissement de rapports
- › Principes d'évaluation
- › Réserve de fluctuation de valeur
- › Placements auprès de l'employeur
- › Frais d'administration
- › Gouvernance
- › Exercice des droits des actionnaires
- › Allocation stratégique et tactique des placements

L'allocation stratégique a pris effet au 1er janvier 2022.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE ET GÉRANTS DE LA FONDATION:

Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	FINMA
Credit Suisse Funds AG	FINMA
Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	FINMA
Mirabaud Asset Management (Suisse) SA	FINMA
Quaero Capital SA	FINMA
Swiss Prime Site Solutions AG	FINMA
UBS Fund Management (Switzerland) AG	FINMA
Zurich Invest AG	FINMA
Alcentra Fund S.A. SICAV.	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Amundi Luxembourg S.A.	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Global Infrastructure Solutions 4 Multi-Manager GP S.à r.l.	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Vontobel Asset Management S.A.	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Wellington Luxembourg S. à r. l.	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Mirabaud Asset Management (Europe) SA	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Baring International Fund Managers (Ireland) Limited	Central Bank of Ireland (CBI)
JPMAM - Infrastructure Investments Fund (IIF)	Securities and Exchange Commission (SEC)
1291 Die Schweizer Anlagestiftung	CHSP
Avadis Fondation d'investissement	CHSP
Fundamenta Group Investment Foundation	CHSP
Helvetia Fondation de placement	CHSP
IST Fondation d'investissement	CHSP
J. Safra Sarasin Fondation de placement	CHSP
Patrimonium fondation de placement	CHSP
Steiner Investment Foundation / Seraina Investment Foundation	CHSP
Swiss Life Investment Foundation	CHSP
Swiss Prime Fondation de placement	CHSP
UBS Investment Foundation	CHSP

62 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4 OPP2)

Ces possibilités d'extensions sont prévues dans le règlement de placement en vigueur. Pour l'exercice 2023 cette extension est utilisée pour 7 immeubles. Le Conseil de fondation a effectué une étude Asset Liability Management courant 2021 afin d'évaluer la tolérance au risque. Il estime que les principes de sécurité et de répartition du risque de l'article 50 OPP2 sont respectés.

63 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeur	0	217'631'846
Attribution due à l'excédent de charges / produits	39 395 674	-217 631 846
Réserve de fluctuation de valeur au bilan	39 395 674	0
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	292 300 000	260 800 000
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	-252 904 326	-260 800 000

La méthode utilisée par l'expert pour calculer la réserve de fluctuation de valeur est basée sur la «value-at-risk», selon les dispositions du règlement des passifs de nature actuarielles.

64 Présentation des placements par catégories

641 Structure des placements

	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF	Différence
Liquidités/Placements du marché monétaire*	22 974 529	24 859 257	-1 884 728
Obligations & Assimilés	946 070 127	792 410 658	153 659 469
Obligations en francs suisses	423 963 727	348 941 471	75 022 256
Obligations gouvernementales ME (hedged)	246 658 489	204 867 154	41 791 335
Obligations d'entreprises ME (hedged)	159 337 231	144 551 643	14 785 588
Obligations marchés émergents HC (hedged)	116 110 680	94 050 390	22 060 290
Actions & Assimilés	781 840 443	634 620 575	147 219 868
Actions suisses	269 925 199	223 412 480	46 512 719
Actions internationales	432 114 122	339 229 817	92 884 305
Actions de marchés émergents	79 801 122	71 978 278	7 822 844
Immobilier	934 825 087	826 704 851	108 120 236
Immobilier Suisse	804 839 357	701 244 019	103 595 338
- <i>direct</i>	483 299 439	331 473 648	151 825 791
- <i>indirect</i>	321 539 918	369 770 371	-48 230 453
Parts de fonds étrangères (hedged)	129 985 730	125 460 832	4 524 898
Placements alternatifs	205 358 529	155 314 649	50 043 880
SSL (hedged)	91 119 201	74 363 037	16 756 164
Infrastructure	114 239 328	80 951 612	33 287 716
Placements chez les employeurs (c/c des affiliés)	42 480 339	37 027 552	5 452 787
Compte de régularisation actif	7 188 980	7 132 347	56 633
Fortune totale	2 940 738 034	2 478 069 889	462 668 145

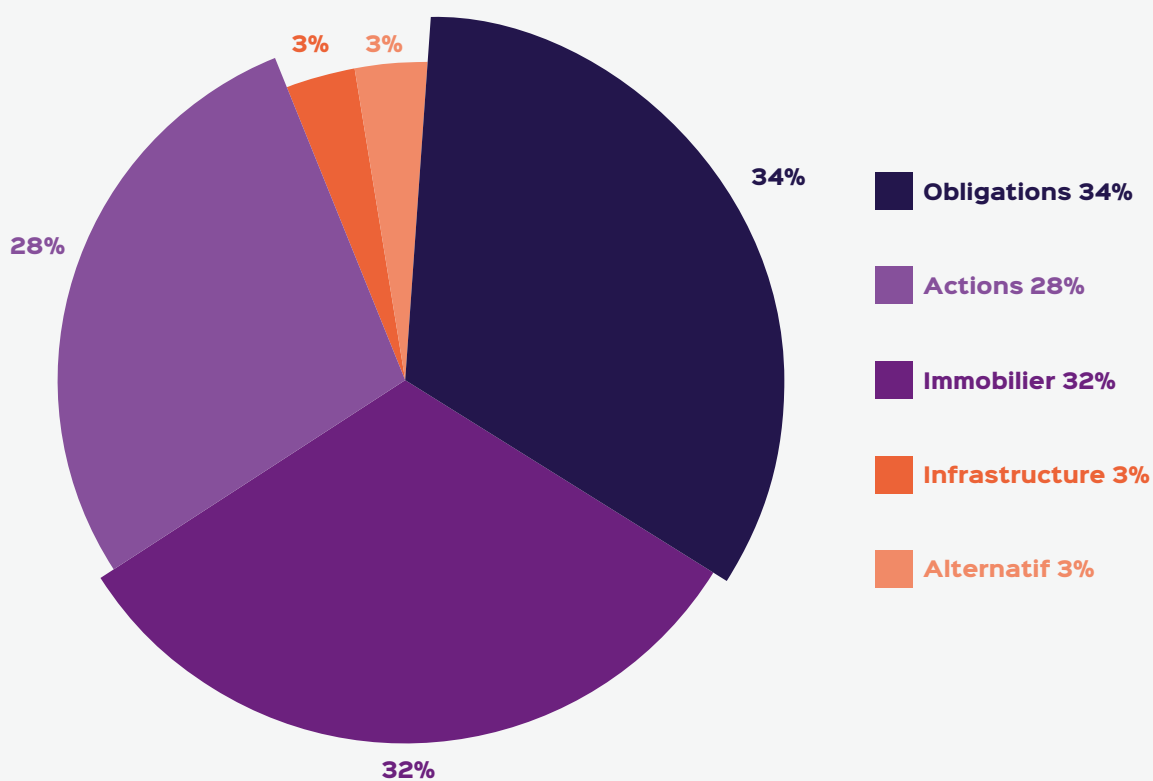
PRÉSENTATION DES PLACEMENTS SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

	31.12.23			31.12.22
	%	Stratégie	Marges	%
Liquidités/Placements du marché monétaire*	0,8%	0%	0% - 3%	1,0%
Obligations & Assimilés	32,2%	34%	25% - 43%	32,0%
Obligations CHF	14,4%	15%	12% - 18%	14,1%
Obligations gouvernementales ME (hedged)	8,4%	9%	6% - 12%	8,3%
Obligations d'entreprises ME (hedged)	5,4%	6%	4% - 8%	5,8%
Obligations marchés émergents HC (hedged)	3,9%	4%	3% - 5%	3,8%
Actions & Assimilés	26,6%	28%	17% - 39%	25,6%
Actions suisses	9,2%	10%	6% - 14%	9,0%
Actions internationales - marchés développés	14,7%	15%	10% - 20%	13,7%
Actions internationales - marchés émergents	2,7%	3%	1% - 5%	2,9%
Immobilier	31,8%	32%	20% - 44%	33,4%
Immobilier Suisse	27,4%	27%	17% - 37%	28,3%
- <i>direct</i>	16,4%	14,0%	12% - 18%	13,4%
- <i>indirect</i>	10,9%	13,0%	5% - 19%	14,9%
Parts de fonds étrangères (hedged)	4,4%	5%	3% - 7%	5,1%
Placements alternatifs	7,0%	6%	2% - 10%	6,3%
SSL (hedged)	3,1%	3%	1% - 5%	3,0%
Infrastructure	3,9%	3%	1% - 5%	3,3%
Placements chez les employeurs (c/c des affiliés)	1,4%			1,5%
Participation	0,0%			0,0%
Compte de régularisation actif	0,2%			0,3%
Fortune totale	100,0%	100,0%		100,0%

Limites globales, selon les articles:	31.12.23	31.12.22	Limites max
	%	%	OPP 2
54* (créances par débiteur max.)	0,8	1,0	10%
54a (actions par société - participation)	0,0	0,0	5%
54b al. 1 (investissements par bien immobilier)	1,7	1,3	5%
55 a (titres hypothécaires)	0,0	0,0	50%
55 b (actions)	26,6	25,6	50%
55 c (immobilier)	31,8	33,4	30%
55 c (immobilier étranger)	4,4	5,1	10%
55 d (placements alternatifs)	7,0	6,3	15%
55 e (placements en devises étrangères)	16,9	15,5	30%
57 (placements chez l'employeur)	1,4	1,5	5%

*Des fonds dépassent la limite de 10% pour un débiteur, mais après analyse du contenu du fonds, la position maximum se monte à 0.78% pour le débiteur le plus important, respectant ainsi la limite de l'OPP2.

Allocation stratégique



642 Détails sur l'immobilier direct en Suisse

Biens immobilier en Suisse	« Valeurs au 31.12.23 »	%	« Valeurs au 31.12.22 »	%	« Hypothèques au 31.12.2023 »
Immeubles résidentiels	202 064 663	42	165 350 005	50	36 477 850
Immeubles à usage mixte (résidentiel et commercial)	192 063 103	40	104 741 882	32	23 977 000
Immeubles commerciaux	89 171 673	18	36 356 705	11	-
2 Projets en cours de construction	-	0	25 025 056	8	-
Total des biens immobiliers en Suisse	483 299 439	100	331 473 648	100	60 454 850

La limite maximale d'avance sur des biens immobiliers a été dépassée sur sept immeubles. Selon le point 62, La Fondation a fait usage des extensions des possibilités de placement.

65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Pas d'instruments financiers dérivés en 2023.

66 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

A la fin de l'année, il n'y a pas de titres en securities lending.

671 Explications du résultat net des placements

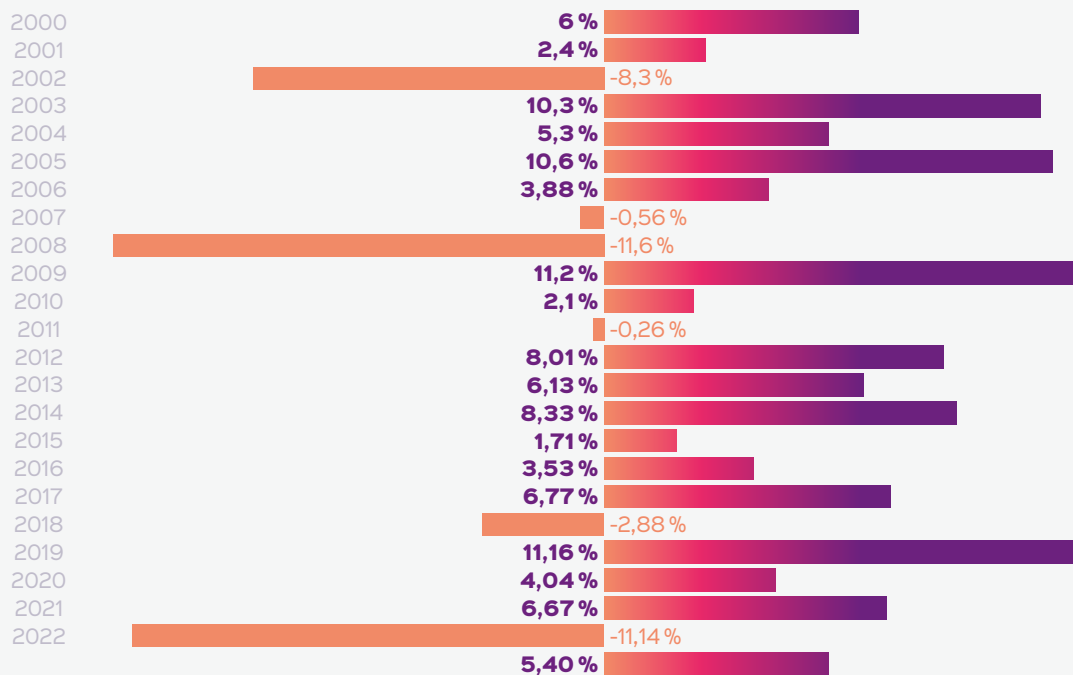
	2023 CHF	%*	2022 CHF	%*
Liquidités	-226 159	-1	-84 671	0
Intérêts sur c/c bancaires	5 564		-52 466	
Différences de change	-231 723		-32 205	
Obligations & Assimilés	48 324 040	5	-129 800 193	-16
Intérêts sur obligations suisses	3 989 505		3 061 157	
Intérêts sur obligations gouvernementales	4 577 302		4 036 998	
Intérêts sur obligations d'entreprises	4 533 865		4 326 306	
Intérêts sur obligations marchés émergents	3 843 981		3 778 329	
Bénéfices et pertes sur obligations suisses	25 940 233		-49 664 400	
Bénéfices et pertes sur oblig. gouvernementales ME	-161 409		-39 324 762	
Bénéfices et pertes sur obligations d'entreprises ME	1 898 046		-30 543 509	
Bénéfices et pertes sur oblig. marchés émergents	3 702 517		-25 470 312	
Actions & Assimilés	64 483 808	8	-127 633 658	-20
Dividendes des actions suisses	6 808 354		5 472 086	
Dividendes des actions internationales	3 381 912		3 232 702	
Dividendes des actions marchés émergents	2 728 173		476 455	
Bénéfices et pertes sur actions suisses	9 189 855		-49 438 391	
Bénéfices et pertes sur actions internationales	49 800 511		-72 440 895	
Bénéfices et pertes sur actions marchés émergents	-2 950 468		-20 954 662	
Diff. de change sur actions marchés émergents	-		5 537 788	
Différences de change sur actions internationales	-4 474 529		481 259	
Placements alternatifs	10 540 378	5	-1 025 645	-1
Revenus sur placements alternatifs	823 411		1 556 163	
Bénéfices et Pertes sur placements alternatifs	15 840 924		-1 141 473	
Différences de change sur placements alternatifs	-6 123 957		-1 440 335	
Immobilier	25 139 854	3	-17 958 387	9
Revenus immobiliers Suisse direct	13 859 934		12 643 974	
Charges immobilières Suisse directs	-4 878 912		-3 966 303	
Bénéfices et pertes non réal. Immobilier Suisse direct	4 614 822		18 448 822	
Intérêts hypothécaires immobilier Suisse direct	-638 972		-707 039	
Résultats parts fonds immo. cotées en bourse suisse	14 725 856		-33 842 088	
Résultats parts fonds immo. cotées en bourse étrangers	-2 542 874		-10 535 753	

Frais d'administration des placements	-10 290 182	-9 067 801
Frais sur c/c bancaires	-21 061	-6 043
Frais de gestion de fortune	-3 370 482	-3 098 311
TER coûts	-6 898 639	-5 964 263
Rétrocessions	-	816

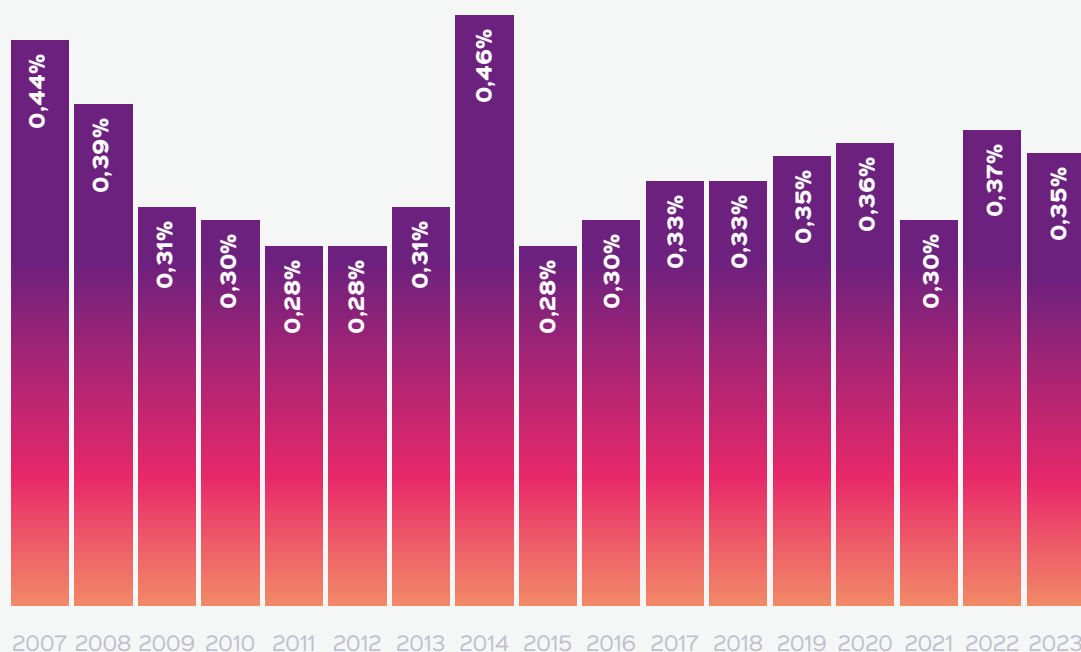
*La performance des placements a été évaluée en pourcentage des différents types d'actifs à la valeur du 31.12.2022

Performance annuelle des placements	2023	2022
À la date de l'établissement des comptes (selon le rapport du global custodian)	5,40%	-11,14%

Rendement des placements de 2000 à 2023



Aperçu du TER (Total Expense Ratio) de 2007 à 2023



672 Explications des frais de gestion de la fortune

Taux de transparence en matière de frais	Montant en CHF	% du patrimoine
Total des placements transparents	2 922 764 201	99,63%
Total des placements non-transparentes	10 784 853	0,37%
Total du patrimoine	2 933 549 054	100,00%

Frais de gestion de fortune	Montant en CHF	% des placements transparents
Frais directement comptabilisés dans le compte d'exploitation	3 391 543	0,12%
Frais de gestion de fortune des placements transparents	6 898 639	0,24%
Total des frais de gestion de fortune dans le compte d'exploitation	10 290 182	0,35%

Liste des placements collectifs non-transparentes au jour de la clôture

ISIN	Nom du produit	Fournisseurs	Quantité	Montant en CHF
FR001400GLC9	QUAERO EUR INFR FUND III FPCI	Quaero Capital SA	2 000	10 784 853

En 2022, 100% du patrimoine était placé dans des placements transparents et les frais de gestion s'élevaient à 0.37% du total des placements transparents.

68 Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de cotisations de l'employeur

	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF
C/C de prime des employeurs à l'actif du bilan	42 480 339	37 027 552
C/C de prime des employeurs au passif du bilan	-924 578	-2 249 595
	41 555 761	34 777 957

Au 31 décembre 2023, le 85 % des primes non-payées correspond à des montants non-échus facturés sur l'exercice 2023. Une provision non technique de CHF 424'803.- est constituée (voir annexe 75) afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à la charge du Fonds de garantie LPP (2022 : CHF 370'275.-).

A la date de l'audit des comptes, le solde des primes ouvertes s'élevait à CHF 4'203'132 (2022 : CHF 4 122 219).

	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF
Solde réserves cotisations des employeurs au 01.01	36 231 485	29 389 891
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	1 638 306	11 009 118
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur	-4 413 392	-4 167 524
Intérêts réserves cotisations des employeurs	0	0
Total réserves cotisations des employeurs au 31.12.	33 456 399	36 231 485

69 Rétrocessions, restitution des avantages financiers (art. 48k OPP2)

Dans le courant de l'exercice 2023, la Fondation n'a pas reçu de rétrocessions (2022 : CHF 816.00).

610 Exercice des droits de vote

Les actions suisses et internationales de la Fondation Patrimonia sont détenues exclusivement au travers de fonds de placements collectifs. Le droit de vote est exercé pas les directions des fonds.

7

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Explication du compte de régularisation de l'actif

	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF
Impôts anticipés et à la source à récupérer	5 607 009	5 556 746
Prestations d'assurance à recevoir	49 161	45 567
Charges payées d'avance	133 204	134 183
Produit à recevoir	2 618	391 171
Comptes courants des immeubles	1 396 988	1 004 680
Total compte de régularisation actif	7 188 980	7 132 347

72 Explication du compte de régularisation du passif

	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF
Provision honoraires	146 092	138 399
Provision fonds de garantie LPP	134 757	184 675
Provision courtiers	1 881 263	1 627 847
Provision frais administratifs	388 110	318 766
Provision d'impôt	124 440	71 943
Prestation de rentiers et libre passage reçus en avance	383 497	73 084
Provision diverse/charges à payer sur immeubles	474 135	513 277
Total compte de régularisation passif	3 532 294	2 927 991

73 Explication du poste apports de libre passage

	2023 CHF	2022 CHF
Apports de libre passage assurés actifs	340 240 434	391 562 754
Apports de libre passage de retraite anticipée	1 190 020	-
Apports de libre passage assurés invalides	9 531 524	7 881 551
Apports rentiers	49 867 288	74 928 967
Total du poste apports de libre passage	400 829 266	474 373 272

74 Explication du poste prestations de libre passage en cas de sortie

	2023 CHF	2022 CHF
Prestations de libre passage en cas de sortie actif	- 232 582 304	-189 820 341
Prestations de libre passage transférées en capitaux rentiers	-880 694	-2 936 549
Prestations de libre passage en cas de sortie invalide	-664 672	-786 669
Total du poste prestations de libre passage en cas de sortie	-234 127 670	-193 543 559

75 Explication du poste provision non technique

	31.12.23 CHF	31.12.22 CHF
Provision pour pertes sur débiteurs	424 803	370 275
Total du poste provision non technique	424 803	370 275

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée de manière forfaitaire afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP.

Elle correspond à 1% des placements chez les employeurs (c/c des affiliés) à l'actif du bilan.

76 Explication du poste frais d'administration

	2023 CHF	2022 CHF
Frais de fonctionnement de la gestion interne	-3 762 120	-3 303 068
Frais du Conseil de fondation	-394 918	-384 070
Honoraires de prestations externes	-47 207	-46 381
Total du poste frais d'administration	-4 204 245	-3 733 519

77 Explication du poste cotisations

	2023 CHF	2022 CHF
Bonifications épargne	176 492 464	152 460 180
Cotisations risques et fonds de garantie	17 652 463	15 762 501
Cotisations pour frais administratifs	5 231 408	4 627 665
Total du poste cotisations	199 376 335	172 850 346
<i>Cotisations des salariés</i>	86 787 379	75 057 715
<i>Cotisations des employeurs</i>	112 588 956	97 792 631

78 Explication du poste autres produits

	2023 CHF	2022 CHF
Ajustement provision	10 648	742
Quote-part des frais d'administration concernant la SI de l'Avenue Versonnex SA	-	37 250
Divers frais sur reprise de portefeuille / immeubles	-	30 000
Commission de perception de l'impôt à la source	3 778	2 375
Total du poste autres produits	14 426	70 367

8

— Demandes de l'autorité de surveillance

- Règlement de contrôle interne : En référence aux courriers de l'ASFIP des 31 août et 10 novembre 2022, le règlement du contrôle interne a été présenté et validé par le conseil de fondation le 15.12.2022. Le règlement de contrôle interne a été adressé à l'ASFIP le 30 novembre 2023 par courriel à l'ASFIP accompagné du procès-verbal de la séance du conseil du 27.04.2023.
- Conditions générales au 1er janvier 2021 : Les modifications demandées sur les CG 2021 le 09.12.2022 par courrier de l'ASFIP ont été validées par le Conseil le 7 février 2024 et envoyées le 8 février 2024 par courrier à l'ASFIP.
- Conditions générales au 1er janvier 2022 : Les modifications demandées sur les CG par l'ASFIP par courrier du 13.12.2022, sont parvenues après le conseil de fondation du 15 décembre 2022. Ainsi, la validation des corrections n'a pas été effectuée que lors du conseil de fondation du 27.04.2023. Les modifications ont été envoyées à l'ASFIP le 24 janvier 2024.

9

Autres informations relatives à la situation financière

91 Mise en gage d'actifs

Le total du montant des cédulas hypothécaires mises en gages atteint CHF 70'238'000, pour un solde de dettes hypothécaires de CHF 60'454'850 (12.6% de la valeur du parc immobilier).

92 Découvert

Au 31.12.2022, le degré de couverture de la Fondation était inférieur à 100% (97.4%). L'institution présentait ainsi un découvert de CHF 62'115'685.

L'expert a considéré que ce découvert était conjoncturel et de moindre ampleur. Il a recommandé de ne pas prendre de mesure d'assainissement, recommandation que le Conseil de Fondation a suivi.

Comme la loi le demande, la Fondation a informé tous ses assurés et rentiers de la situation.

Après un très bon exercice 2023, la Fondation a déjà absorbé cette sous-couverture et présente au 31.12.2023 un degré de couverture de 101.4%.

Au 31.12.2023, la Fondation n'est plus en découvert.

93 Liquidation partielle

Aucune liquidation partielle en cours.

94 Procédure juridique en cours

Aucune procédure juridique en cours.

95 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Aucune opération particulière et transaction sur la fortune.

96 Engagements

Engagements ouverts dans des fonds d'infrastructures : CHF 33'795'915
(2022 : CHF 34'530'764)

Engagements ouverts dans des fonds d'immobilier international : CHF 10'000'000
(2022 : 10'000'000)

97 Transfert de patrimoine

Aucun transfert de patrimoine en 2023.

En 2022, la Fondation avait repris les actifs de CHF 20'293'965.90 et des passifs de CHF 18'769'386.71 de la société immobilière Edinvest SA.

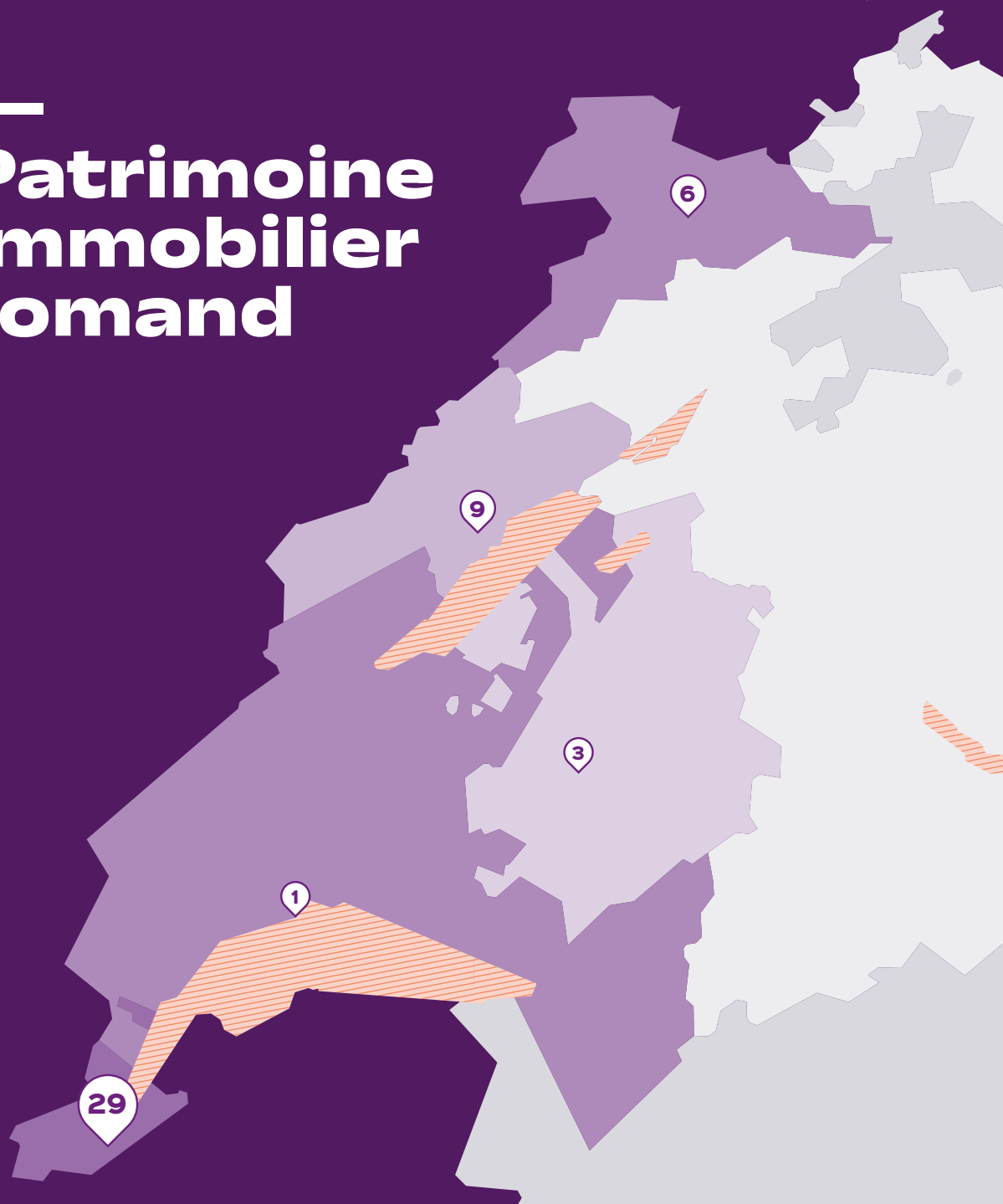
10

—

Événement postérieur à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan.

Patrimoine immobilier romand



Canton de Genève: 29 biens immobiliers

Canton de Vaud: 1 bien immobilier

Canton de Neuchâtel: 9 biens immobiliers

Canton de Fribourg: 3 biens immobiliers

Canton du Jura: 6 biens immobiliers

Rapport de l'organe de contrôle

Berney Associés

Genève, le 2 mai 2024

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023 au Conseil de fondation de Fondation Patrimonia, Le Grand-Saconnex

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation Patrimonia (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est, en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Page 1/3

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

Berney Associés

Responsabilités de l’expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l’audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l’évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L’organe de révision n’a pas pour tâche de vérifier l’évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l’art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l’expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l’art. 52e, al. 1, LPP, si l’institution de prévoyance offre la garantie qu’elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l’organe de révision relatives à l’audit des comptes annuels

Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, mais ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l’audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d’EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d’autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l’exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d’organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l’art. 52c, al. 1, LPP et à l’art. 35 OPP 2. Nous avons vérifié si:

- l’organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s’il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l’institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;

Page 2/3

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

Berney Associés

- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l’administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d’intérêt étaient suffisamment contrôlés par l’organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d’assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- en cas de découvert, l’institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l’autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l’institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l’espèce ont été respectées.

Nous recommandons d’approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique qualifiée



Gregory GRIEB
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

BA Signature électronique qualifiée



Brandon MARQUES ANDRE
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels comprenant : bilan, compte d’exploitation et annexe

Page 3/3

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

1006 Lausanne
Ch. de Roseneck 5
+41 58 234 91 00

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

Adresse administrative

Fondation Patrimonia
Rue Saint-Martin 7
CH-1003 Lausanne

Siège

Fondation Patrimonia
Route François-Peyrot 12
CH-1218 Le Grand-Saconnex

T +41 58 806 0800
info@patrimonia.ch



PATRIMONIA

patrimonia.ch